

Prestations d'Études Ergonomiques

PEE

Les **Prestations d'Études Ergonomiques** consistent à **soutenir les opérateurs prescripteurs** (Cap emploi, Pôle emploi, Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP*, Service de Prévention et de Santé au Travail ou Service Autonome de Santé au Travail, Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'Assurance Maladie) **dans leurs missions d'accompagnement des employeurs et des personnes en situation de handicap.**

Elles **apportent un éclairage sur la nature exacte des difficultés** rencontrées relatives à une situation d'accès à l'emploi (créateur d'activité, salarié/agent, alternant), de maintien en emploi (salarié/agent, indépendant, alternant) ou d'évolution professionnelle.



Elles **identifient et évaluent les éléments particulièrement contraignants ou inadaptés** dans l'exécution des tâches à réaliser par une personne en situation de handicap.

Les Prestations d'Études Ergonomiques **proposent des solutions techniques et/ou organisationnelles et permettent la meilleure adéquation entre la personne en situation de handicap et son environnement** de travail, de télétravail ou de formation.

*FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique